

# PROCÈS VERBAL

## VALIDATION DES VOTES ACTION INTERMITTENCE pour la FRACG

Chèr.e.s tou.te.x.s, chers et chères membres, chè.re.s collègues

Nous avons bien reçu vos votes et nous vous remercions chaleureusement pour votre participation.

### Informations

Voici une clarification statutaire importante pour comprendre le décompte et la transmission des résultats !

- Seuls les votes des individu.e.s (personnes physiques) qui sont membres et qui se sont acquitté de leur cotisation annuelle ont pu être validés conformément aux Statuts de l'Association (Articles 5) et aux principes liés à la convention tripartite entre Action Intermittence, la Ville de Genève et le Canton de Genève. Les personnes physiques qui souhaitent devenir membre doivent adhérer au Statuts et aux buts de l'Association (Article 6). Les personnes nouvellement membres qui ont payé leur cotisation à moins de deux semaines ou après le vote n'ont pas la qualité de membre effective. Il s'agit d'éviter l'arrivée de nouveaux et nouvelles membres uniquement pour pouvoir voter sans avoir compris les enjeux ou avec des intérêts divergents de nos Statuts.
- Les personnes morales ne peuvent juridiquement pas être membre d'Action Intermittence. Il s'agit d'un conflit d'intérêt. Les structures employeuses ont la possibilité de s'affilier comme personne morale auprès d'entités telles que la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC), les Rencontres professionnelles de danses - Genève (RPdances-Genève), l'Association faitière genevoise des producteur.trice.x.s de théâtre indépendant et professionnel (TIGRE).
- Il n'est pas légal non plus qu'une personne, quand bien membre physique d'Action Intermittence, procède à plusieurs votes pour différentes structures. Par conséquent, nous n'avons pas pu valider ces votes.
- Il est bien entendu possible d'être membre physique d'Action Intermittence et par ailleurs être dirigeant (Statut d'employeur.euse) d'une structure ou d'un théâtre avec ce discernement structurel pour autant qu'il respecte les buts de l'Association et défende l'intérêt de ses membres.
- Les abstentions ne sont pas comptabilisées mais sont une indication.

### Résultat

Sur 67 personnes qui ont exprimé leurs votes – 34 ont pu avoir leurs votes validés.

Présidence – 100% OUI (1 abstention) - Fabienne ABRAMOVICH

Trésorière – 100% OUI (1 abstention) - Barbara YVELIN

Statuts – 100% OUI

NB : Les remarques/questions des personnes qui ont manifesté leur intérêt et voté (membres ou non membres) seront explicitées à l'Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2021. Ces remarques seront présentées de manière anonyme de façon à respecter tous.toutes les individu.e.s ainsi que les personnes élues.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous transmettons nos meilleures salutations.

Genève le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Pour Action Intermittence

Alexandra TIDEMANN, Présidente